



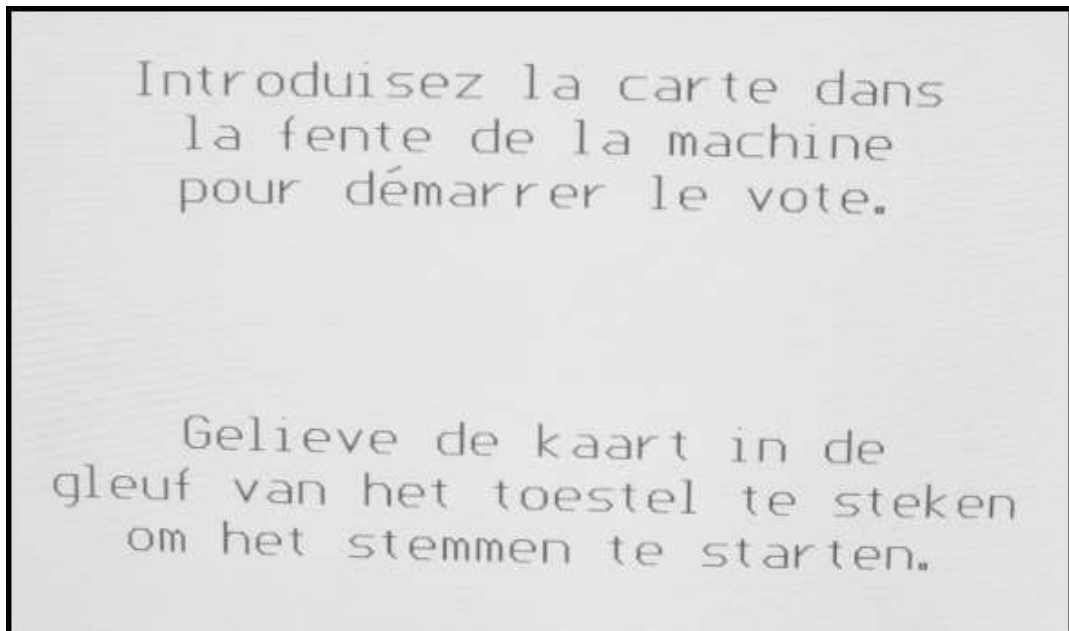
MANUEL MACHINE A VOTER

Elections européennes, fédérales et régionales
du 25 mai 2014

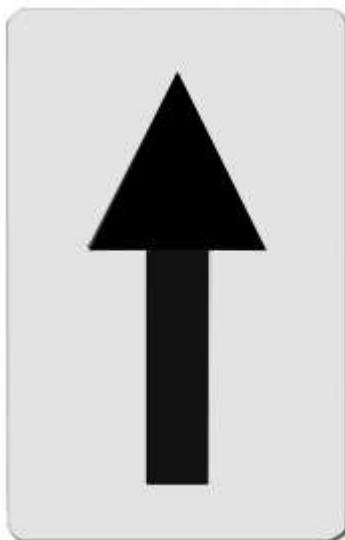
Elections européennes, fédérales et régionales du 25 mai 2014

Cours normal de l'élection

L'électeur est invité à introduire sa carte de vote (carte magnétique). Cette carte aura préalablement été validée par le Président du bureau de vote (ou l'un de ses assesseurs).



a. Insertion d'une carte magnétique

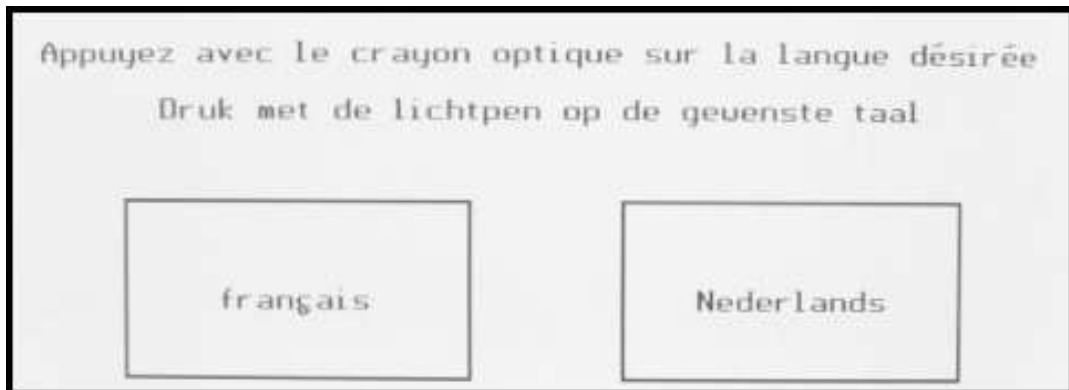


Elections européennes, fédérales et régionales du 25 mai 2014

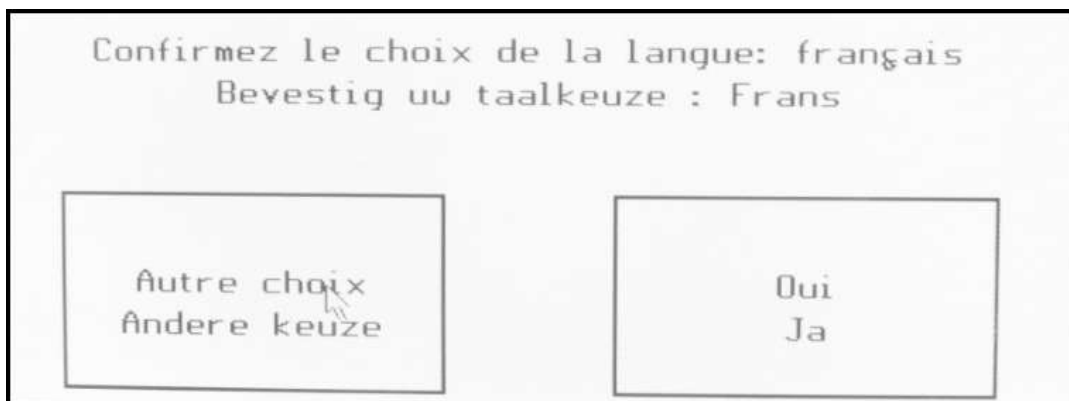
b. La sélection de la langue.

En région bruxelloise, suite à l'insertion d'une carte magnétique, il est demandé à l'utilisateur de spécifier la langue à utiliser. Cette sélection se fait en deux temps.

1. Choix de la langue



2. Confirmation



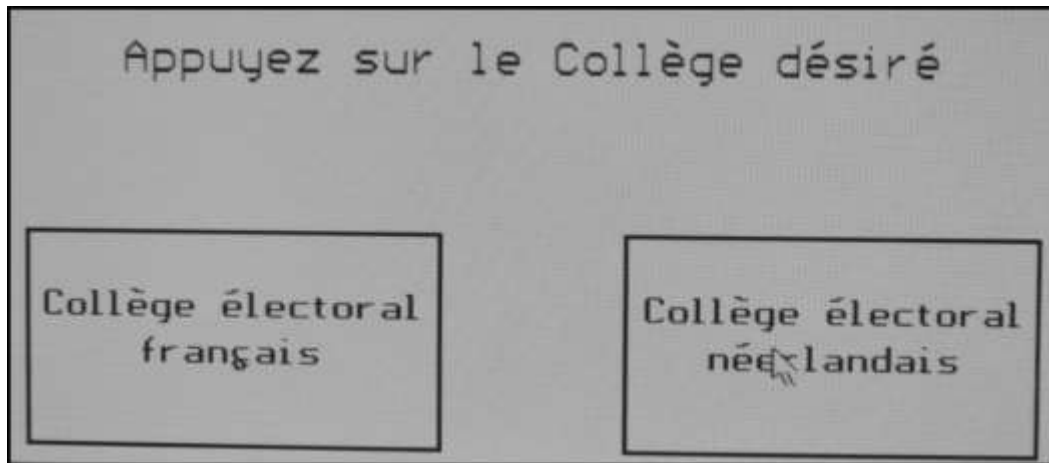
Elections européennes, fédérales et régionales du 25 mai 2014

c. Le programme analyse le contenu de la carte.

1) Carte acceptée par la machine à voter

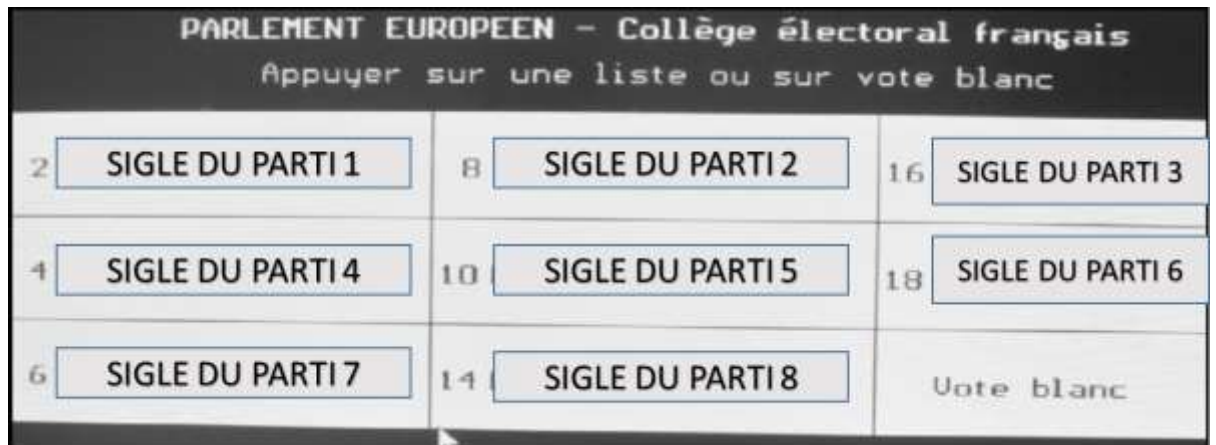
a) Election européenne

- Sélection du collège électoral



Cet écran permet à l'électeur de sélectionner le collège pour lequel il veut exprimer un vote.

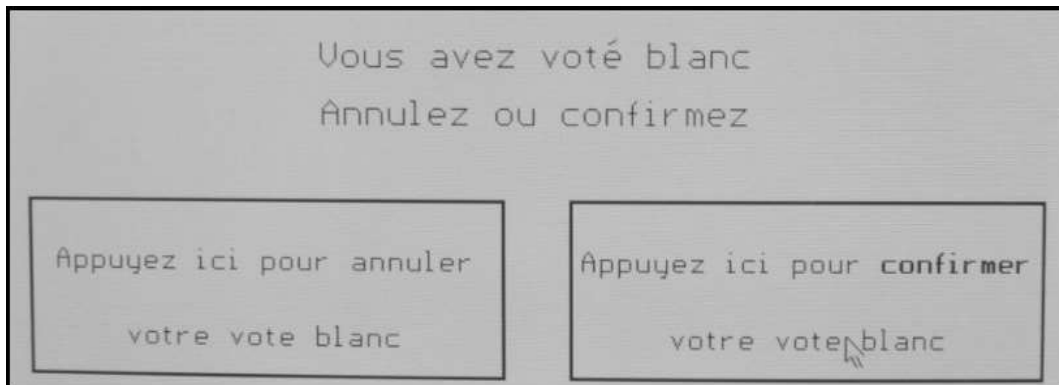
- Présentation des listes de l'élection du parlement européen



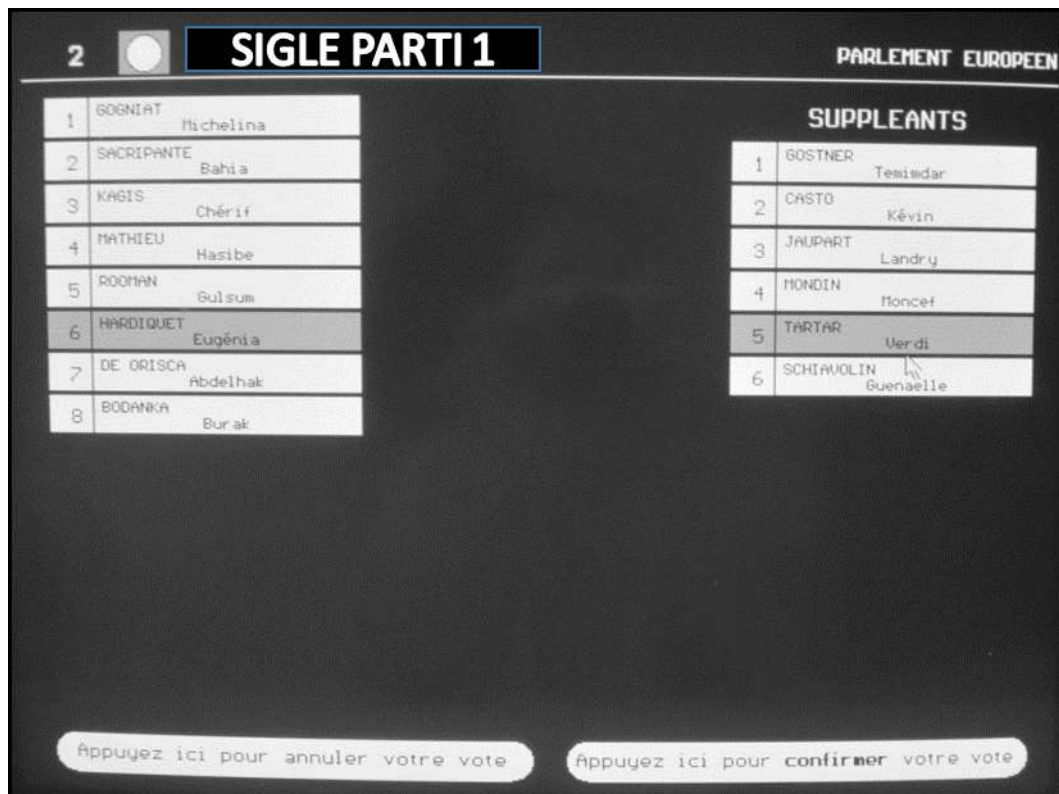
L'électeur choisit une liste à l'aide du crayon optique ou peut exprimer un vote blanc.

Elections européennes, fédérales et régionales du 25 mai 2014

- Dans le cas d'un vote blanc, l'électeur est invité à confirmer ou non son choix :

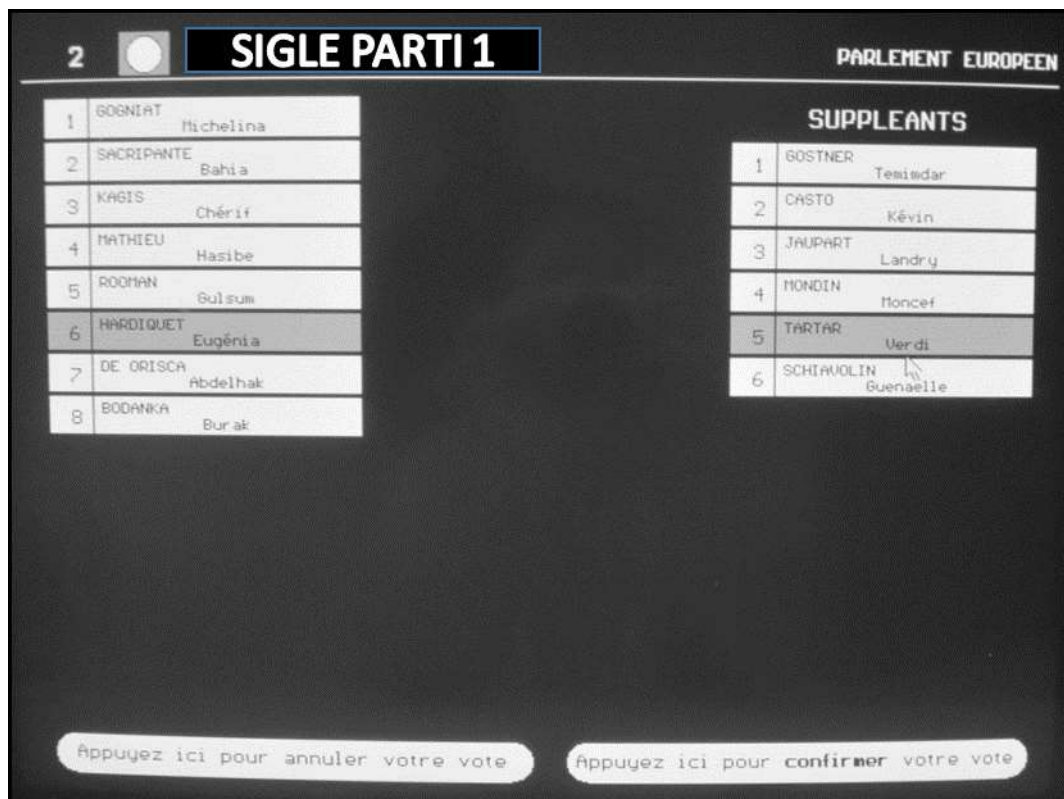


- Dans le cas où l'électeur sélectionne une liste, l'écran suivant apparaît, permettant à l'électeur de réaliser son vote ou de retourner vers l'écran de sélection des listes (option du bas de l'écran).



Elections européennes, fédérales et régionales du 25 mai 2014

Pendant la sélection des candidats, l'électeur peut annuler son vote (réapparition de l'écran de sélection des candidats initial sans qu'aucun candidat ne soit sélectionné) ou confirmer son vote.



Une fois le vote confirmé, l'élection suivante apparaît.

b) Election de la chambre

L'élection de la chambre se déroule comme l'élection européenne (sans choix de collège).

Il y aura donc les étapes suivantes :

- Sélection d'une liste ou vote blanc (+ confirmation)
- Manifestation du vote (+confirmation).

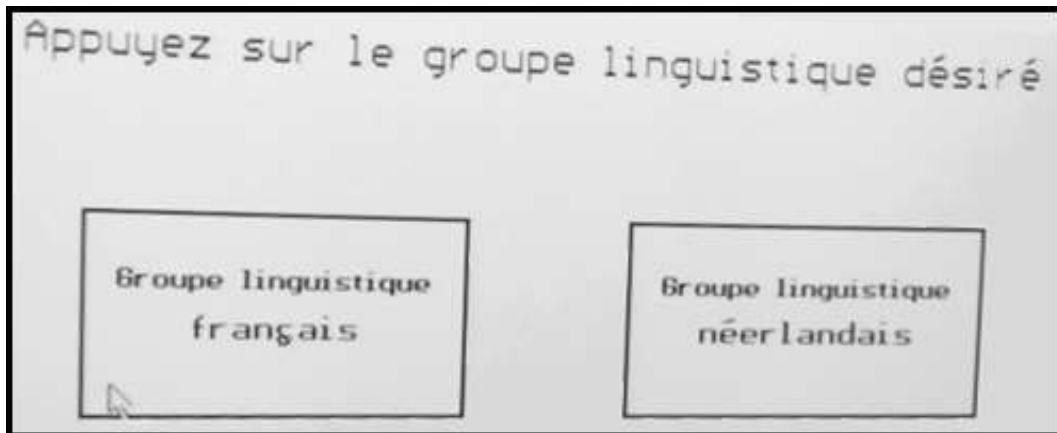
c) Election du parlement de la région Bruxelles-capitale

L'élection du parlement de la région Bruxelles-capitale se déroule comme l'élection européenne (sans choix de collège mais avec le choix d'un groupe linguistique).

Elections européennes, fédérales et régionales du 25 mai 2014

Il y aura donc les étapes suivantes :

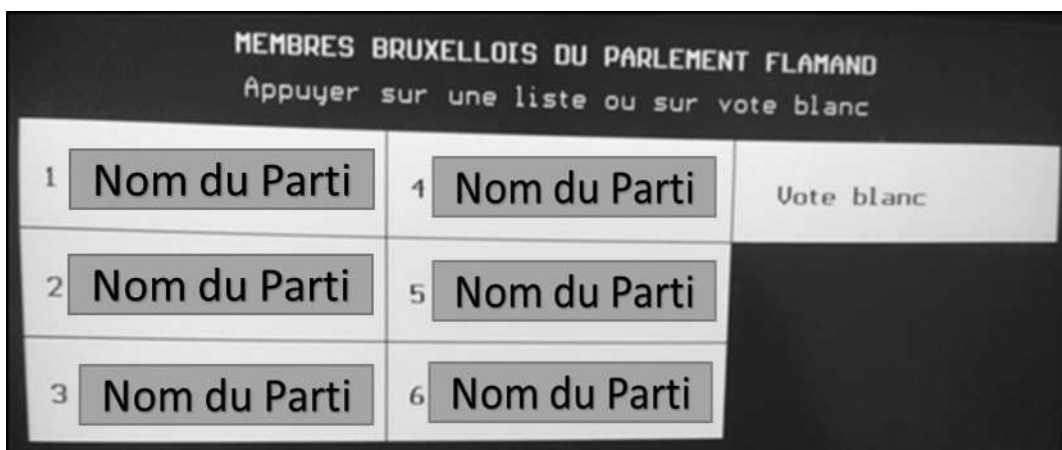
- Sélection du groupe linguistique



Cet écran permet à l'électeur de sélectionner le groupe linguistique pour lequel il veut exprimer un vote :

- Sélection d'une liste du groupe linguistique choisi ou vote blanc (+ confirmation) ;
- Manifestation du vote (+confirmation) ;
- Optionnellement, accès à l'élection des membres bruxellois du Parlement flamand.

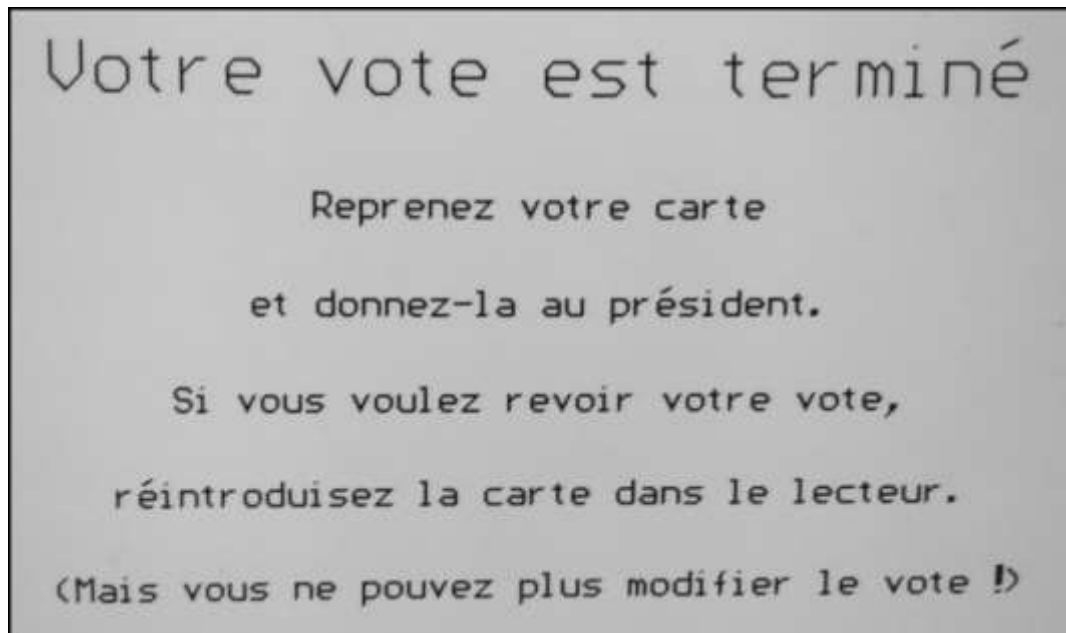
Si l'électeur choisit le groupe linguistique néerlandais, après avoir voté pour le parlement de la région bruxellois, il obtiendra les listes lui permettant de voter pour les membres bruxellois du conseil flamand.



La procédure de vote est identique à celle des votes précédents.

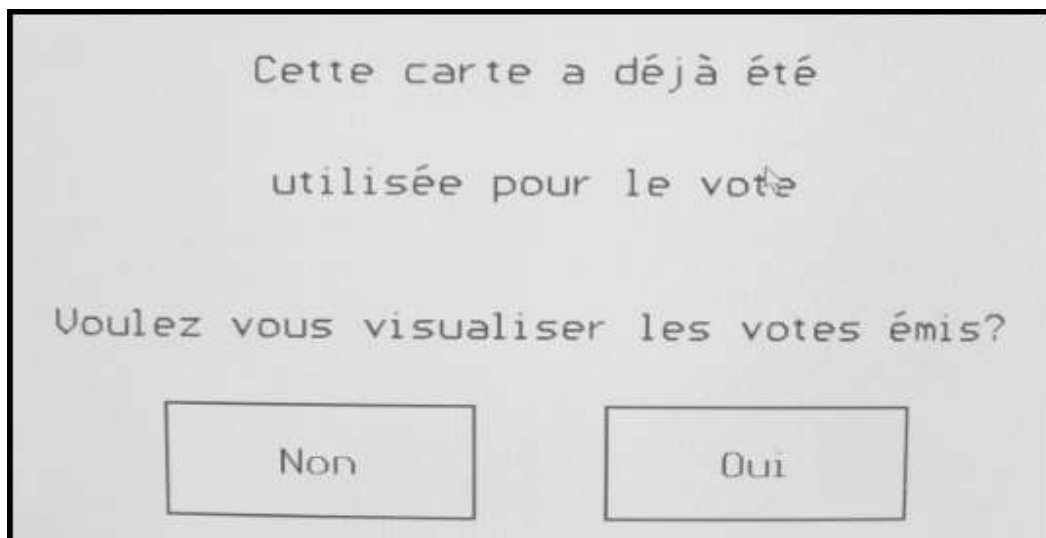
Elections européennes, fédérales et régionales du 25 mai 2014

d) Une fois le vote confirmé, le vote est inscrit sur la carte magnétique et celle-ci est rendue à l'électeur



Une fois la carte rendue à l'électeur, il est possible de visualiser à nouveau le vote enregistré en réintroduisant la carte dans la machine à voter. Cette opération ne modifie en rien le contenu de la carte magnétique.

Dans le cas où l'électeur introduit une carte contenant un vote exprimé, l'écran suivant apparaît :



Si confirmé, le scrutin sera présenté à l'électeur.